CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COYOTE Cie

1 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, sauf convention particulière écrite, le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

2 - PRIX

Les prix indiqués sur nos devis sont valables 3 mois à compter de la date de leur communication, en euros HT, en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

3 - COMMANDE

Toute commande vaut promesse de contracter de la part de son auteur. Les commandes ne seront définitives que lorsqu'elles auront été confirmées par écrit, signées et après versement d'un acompte d'un tiers TTC. Tout versement d'acompte fera l'objet d'une facture.

Sauf convention particulière, la commande entraı̂ne pour l'acheteur acceptation des conditions de vente de Coyote C^i e, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

4 - MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'étape de la photogravure, dans la mesure où elle n'engage aucun frais supplémentaire. Dans le cas contraire, Coyote C'e se réserve le droit d'annuler la commande. Toute annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'étape de la photogravure. À la date d'annulation de la commande, Coyote C'e se réserve le droit de facturer tout travail effectué.

5 - BON À TIRER (BAT)

Le bon à tirer dégage Coyote de la responsabilité des fautes qui ne lui auront pas été signalées.

Aucun document ne sera mis en fabrication sans votre signature. Après validation du BAT par vos soins, vous engagez votre responsabilité et par conséquent aucun recours ne pourra être retenu à l'encontre de Coyote Cie.

6 - DÉLAI DE FABRICATION

La remise d'un devis ne constitue pas de notre part, un engagement de fabrication. Les délais indiqués pour la conception de vos travaux ne peuvent être confirmés qu'à réception de votre bon de commande signé accompagné de l'acompte. La durée des délais est calculée à compter du jour où sont disponibles tous les éléments nécessaires à l'exécution des travaux commandés, notamment le dernier BAT signé par le client.

7 - LIVRAISON / RÉCEPTION

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de son destinataire. Les délais de livraison, remis de bonne foi, ne sont donnés qu'à titre indicatif pour chaque commande et ne constituent pour Coyote Cie qu'une obligation de moyens et non de résultats. Toutes réclamations concernant les manquants ou avaries doivent être formulées dans les 3 jours suivant la livraison, l'acheteur devant en tous les cas faire à la réception les réserves régulières au transporteur. La marge des 10% dans les quantités livrées sur les commandes ne peut autoriser les clients à refuser de prendre la livraison. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si le produit a été préalablement utilisé.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les 3 jours qui suivent la réception des produits.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte si le produit a été préalablement utilisé.

Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à Coyote Cie toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

8 - RETOUR DE MARCHANDISES

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre Coyote et l'acquéreur et sera à la charge de l'acquéreur. Toute reprise acceptée par Coyote entraînera constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

9 - RÈGLEMENT / PÉNALITÉS DE RETARD

Le règlement se composera d'1/3 à la commande et le solde à la livraison. Les délais de paiement entre professionnels sont plafonnés par l'article L441-6 du Code de commerce.

À défaut de paiement à l'échéance, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, l'acquéreur devra payer des pénalités de retard appliquées de plein droit et au taux de 12%/an augmentées des frais de recouvrement, calculées sur le montant TTC de votre facture. Depuis le 1er janvier 2013, toute entreprise débitrice qui règle une facture après l'expiration du délai de paiement doit verser en plus à son créancier une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement, soit 40 euros conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce. Aucun escompte pour paiement anticipé ne pourra être donné sans l'accord de Coyote Cie. L'escompte n'est pas accordé pour les opérations qui exigent un paiement comptant.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les frais irrépétibles.

Dans le cas d'un impayé intervenant alors que des commandes sont en fabrication, celui-ci entraîne la suspension des travaux et commandes en cours.

10 - DROITS D'AUTEUR SUR LES DESSINS ET MODÈLES/DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les créations de Coyote C^{ie} sont protégées par la législation sur le droit d'auteur (articles L111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle) et la législation sur le droit des marques. À ce titre, toute reproduction, représentation, utilisation,

adaptation, modification, incorporation, traduction, commercialisation, partielles ou intégrales par quelque procédé et sur quelque support que ce soit (papier, numérique...) sont interdites, sans l'autorisation écrite préalable de Coyote C^{ie} , hormis les exceptions visées à l'article L122.5 du Code de la propriété intellectuelle, sous peine de constituer un délit de contrefaçon de droit d'auteur et/ou de dessins et modèles et/ou de marque, puni de 2 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Toutes les marchandises livrées à l'acheteur demeurent la propriété exclusive de Coyote Cie jusqu'à complet paiement de leurs prix et accessoires, toutes taxes comprises.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, Coyote C^{le} pourra, sans perdre aucun de ses droits, exiger par lettre recommandée avec A.R., la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur.

11- VOS RESPONSABILITÉS / DONNÉES FOURNIES PAR VOS SOINS

Pour la conception de ses marchandises, l'acheteur s'engage à fournir des textes et photos libres de droit. Le cas échéant, le client s'engage à obtenir l'autorisation expresse desdits auteurs. Coyote Cie décline toute responsabilité en cas de diffusion de données protégées, illicites, nominatives ou personnelles. Le client, en qualité de fournisseur des données, est tenu responsable de la diffusion des données au sens de la directive du 8 juin 2000.

12 - ASSURANCES / SAUVEGARDE DES DONNÉES

Coyote C^{ie} accepte de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'archivage des éléments de fabrication pendant une durée de 4 ans, étant précisé qu'elle ne contracte aucune obligation de résultat à ce titre. En cas de perte, vol ou destruction de ces éléments pour quelque cause que ce soit, le client ne pourra intenter une quelconque action en responsabilité contre la société Coyote C^{ie}.

Par application de l'article 8 des CGV et usages professionnels des industries graphiques, les marchandises de toute nature en dépôt dans nos locaux ne peuvent donner lieu à aucune responsabilité pour nous-mêmes, à raison des accidents de toute nature dont elles seraient l'objet. Les photos ne sont pas assurées par nos soins et restent chez nous aux risques et périls de leur propriétaire.

13 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION ET DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est régi par les lois françaises. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon. Le client reconnaît que sa commande, objet du présent contrat a un rapport direct avec son activité professionnelle et qu'en conséquence les dispositions du Code de la consommation ne s'appliquent pas.